



58 Elizabeth II
A.D. 2009
Canada

Journals of the Senate

Journaux du Sénat

2nd Session, 40th Parliament

2^e session, 40^e législature

N^o 55

Wednesday, September 30, 2009

Le mercredi 30 septembre 2009

1:30 p.m.

13 h 30

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Baker
Brazeau
Brown
Bryden
Callbeck
Carignan
Carstairs
Charette-Poulin
Cochrane
Comeau
Cook
Cools
Cordy
Cowan
Dallaire
Dawson

Day
De Bané
Demers
Di Nino
Downe
Duffy
Eaton
Eggleton
Fairbairn
Finley
Fox
Fraser
Frum
Furey
Gerstein
Grafstein

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Greene
Harb
Hervieux-Payette
Housakos
Hubley
Johnson
Joyal
Keon
Kinsella
Lapointe
LeBreton
Losier-Cool
MacDonald
Mahovlich
Manning
Massicotte

Meighen
Mercer
Mockler
Moore
Munson
Murray
Nancy Ruth
Nolin
Ogilvie
Patterson
Pépin
Plett
Prud'homme
Ringuette
Rivard
Robichaud

Rompkey
Segal
Seidman
Smith
Stewart Olsen
Stollery
Stratton
Tardif
Tkachuk
Wallace
Wallin
Watt
Zimmer

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

*Andreychuk
*Angus
Baker
Brazeau
Brown
Bryden
Callbeck
*Campbell
Carignan
Carstairs
Charette-Poulin
Cochrane
Comeau
Cook
Cools
Cordy
Cowan
Dallaire
Dawson

Day
De Bané
Demers
Di Nino
Downe
Duffy
*Dyck
Eaton
Eggleton
Fairbairn
Finley
Fox
Fraser
Frum
Furey
Gerstein
Grafstein
Greene
Harb

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Hervieux-Payette
Housakos
Hubley
*Jaffer
Johnson
Joyal
*Kenny
Keon
Kinsella
*Lang
Lapointe
LeBreton
Losier-Cool
MacDonald
Mahovlich
Manning
Massicotte
*McCoy
Meighen

Mercer
*Merchant
*Milne
*Mitchell
Mockler
Moore
Munson
Murray
Nancy Ruth
*Neufeld
Nolin
Ogilvie
*Oliver
Patterson
Pépin
Plett
Prud'homme
*Raine
Ringuette

Rivard
Robichaud
Rompkey
Segal
Seidman
*Sibbeston
Smith
*St. Germain
Stewart Olsen
Stollery
Stratton
Tardif
Tkachuk
Wallace
Wallin
Watt
Zimmer

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**Presentation of Reports from Standing or Special Committees**

The Honourable Senator Stratton presented the following:

Wednesday, September 30, 2009

The Committee of Selection has the honour to present its

THIRD REPORT

Your committee recommends a change of membership to the following committee:

**Standing Senate Committee on Energy,
the Environment and Natural Resources**

The Honourable Senator Seidman added as a member of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

Respectfully submitted,

Le président,

TERRY STRATTON

Chair

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Stratton moved, seconded by the Honourable Senator Tkachuk, that the report be adopted now.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDERS OF THE DAY

A point of order was raised with respect to Senators' Statements.

Debate.

SPEAKER'S RULING

Honourable senators, let me thank Senator Comeau for raising this matter. I find it very helpful that we have this dialogue around this particular topic and that we have the various views brought to bear on it.

As we know, this honourable house traces part of its ancestry to the House of Lords and, up until recently, there was no Speaker in the House of Lords. There is now. There is a Lord Speaker in the House of Lords and prior thereto it was the Lord Chancellor who sat on the Woolsack. As we all know, it was not

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux**

L'honorable sénateur Stratton présente ce qui suit :

Le mercredi 30 septembre 2009

Le Comité de sélection a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité recommande un changement à la composition du comité suivant :

**Comité sénatorial permanent de l'énergie,
de l'environnement et des ressources naturelles**

L'honorable sénatrice Seidman ajoutée comme membre du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Respectueusement soumis,

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Stratton propose, appuyé par l'honorable sénateur Tkachuk, que le rapport soit adopté maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

ORDRE DU JOUR

Un rappel au Règlement est soulevé concernant les déclarations des sénateurs.

Débat.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Honorables sénateurs, je remercie le sénateur Comeau d'avoir soulevé la question. Je trouve très utile que nous ayons ce dialogue sur cette question et j'apprécie d'entendre les différents points de vue.

Comme nous le savons, notre honorable assemblée tire ses origines de la Chambre des lords et, jusqu'à récemment, il n'y avait pas de Président à la Chambre des lords. Il y en a un maintenant. Il y a un lord qui préside ses assemblées. Auparavant, c'était le grand chancelier qui prenait place sur le Woolsack.

the role of the Lord Chancellor or the noble lord sitting on the Woolsack to decide points of order, a tradition we should reflect upon to see whether we should go back there. This honourable senator would be happy to go back that way.

The house is the house of all honourable senators. That is why, when rising, we address each other as honourable senators. I know that many make reference to the Speaker, but the tradition is to address honourable senators. The house is run by all honourable senators, and the Speaker does not occupy the position of *primus inter pares*. I have a seat in the chamber and at any time I am able to leave the chair and go to my place and participate in debate. That helps to underscore the fact that each of us in this chamber has a responsibility for the good operation and the maintenance of order and the dignity of this house.

Now, with reference to the particular case of Senators' Statements, I think we are making a little bit of progress on keeping them well within the parameters of the rule, but all rules are written in language, and language is written by humans, and humans are not infallible with most of the things that we do, including writing rules.

We interpret them as best we can. I welcome Senator Comeau's suggestion that perhaps I express my views as to how I understand this rule. I attempted to do it yesterday and on four prior occasions.

However, it does say here under rule 22(4):

When "Senators' Statements" has been called, Senators may, without notice, raise matters they consider need to be brought to the urgent attention of the Senate.

This is the point that Senator Comeau was underscoring for us — that it is the judgment of the honourable senator who rises to make his or her statement. They may consider it, but if it is outside the rules, then the rules trump the individual senator's consideration or prudential judgment.

Certainly, whoever sits in the Speaker's chair — and any honourable senator at any moment in time could be sitting in the Speaker's chair — would not want to be in the position of always trying to make a judgment upon what the judgment is of the honourable senators who rose and participated in Senators' Statements on the basis of what he or she may consider to be a matter that fits within the rule 22(4).

However, as I sat here and heard the honourable senator's initiated statement — maybe I misunderstood it and if I did I apologize for that — I understood the statement in the vein of the Notice of Inquiry which is recorded in the Hansard English and French version at page 1395. As I recall yesterday, it was in French when Senator Comeau said:

Hon. Gerald J. Comeau (Deputy Leader of the Government): Honourable senators, I give notice that, two days hence, on behalf of the government:

I will call the attention of the Senate to *Canada's Economic Action Plan — A Third Report to Canadians*, tabled in the House of Commons on September 28, 2009, by the Minister of Transport, Infrastructure and Communities, the Honourable John Baird, P.C., M.P., and in the Senate on September 29, 2009.

Comme nous le savons tous, ce n'était pas le rôle du grand chancelier ou du lord prenant place sur le Woolsack de rendre une décision après un recours au Règlement. Nous devrions y réfléchir et nous demander si nous ne devrions pas revenir à cette façon de faire. Votre humble serviteur serait heureux si c'était le cas.

Le Sénat est l'assemblée de tous les sénateurs. C'est pourquoi, quand nous prenons la parole, nous nous adressons à nos pairs, que nous appelons « honorables sénateurs ». Je sais qu'un bon nombre d'entre nous s'adressent au Président, mais la tradition est de s'adresser aux sénateurs. Notre assemblée est dirigée par tous les sénateurs, et le Président n'occupe pas un poste de premier parmi ses égaux. J'ai moi-même un siège dans notre assemblée et je peux en tout temps quitter mon fauteuil et m'asseoir à ma place pour participer au débat. Cela fait ressortir l'idée que chacun d'entre nous, au Sénat, est responsable du bon fonctionnement de notre assemblée et du maintien de l'ordre et du décorum.

Maintenant, pour le cas particulier des déclarations de sénateurs, je pense que nous faisons des progrès. Nous faisons des déclarations conformes au Règlement, mais tout règlement est écrit avec des mots par des êtres humains, et les humains ne sont généralement pas infaillibles, pas même quand ils rédigent des règlements.

Nous interprétons le Règlement de notre mieux. J'apprécie la suggestion du sénateur Comeau, qui me demande d'expliquer comment je perçois cette règle. C'est ce que j'ai tenté de faire hier, et à quatre autres occasions.

Voici toutefois ce que dit le paragraphe 22(4) du Règlement :

Après l'appel des « déclarations de sénateurs », les sénateurs peuvent, sans préavis, soulever des questions qu'ils jugent urgent de porter à l'attention du Sénat.

C'est le point que soulignait le sénateur Comeau à notre intention, c'est-à-dire qu'il appartient au sénateur qui prend la parole de déterminer s'il va faire sa déclaration. Il peut y songer, mais si la déclaration outrepassé le Règlement, alors, le Règlement a préséance sur le jugement prudent du sénateur.

Il est vrai que, quiconque occupe le fauteuil du président — et n'importe quel sénateur pourrait être appelé à le faire à n'importe quel moment — ne voudrait pas toujours se retrouver dans l'obligation de devoir se prononcer sur le discernement des sénateurs qui prennent la parole durant la période des Déclarations de sénateurs en fonction de ce qu'il juge conforme au paragraphe 22(4) du Règlement.

Toutefois, en entendant la déclaration du sénateur, — peut-être l'ai-je mal comprise et, si c'est le cas, je m'en excuse — j'ai pris sa déclaration pour l'avis d'interpellation qui est inscrit à la page 1395 du compte rendu, dans sa version anglaise et sa version française. Hier, si je me souviens bien, c'est en français que le sénateur Comeau a dit :

L'honorable Gerald J. Comeau (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je donne avis, au nom du gouvernement, que, dans deux jours :

J'attirerai l'attention du Sénat sur *Le plan d'action économique du Canada — Troisième rapport aux Canadiens*, déposé à la Chambre des communes le 28 septembre 2009 par le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable John Baird, C.P., député, et au Sénat le 29 septembre 2009.

I did say, as I looked at the Order Paper today, the government's inquiry is not on it, but notice had been given. I was not sure whether technically there is a distinction, but I think it better to err on the side of prudence. Honourable senators, it is my belief that we exercise prudential judgment.

It is a political body that we are part of, and, under our Westminster system, political bodies are a good thing. It is the engine room of our Westminster system. None of us is offended by observations and interventions that are political as such. This is a political body, and political parties in our system of governance are a good thing.

Having said that, if I was in error, I apologize for any error that I made. Once again, I wish to thank honourable senators for having been observant at the time of Senators' Statements to make a declaration well within the terms of reference of rule 22.

GOVERNMENT BUSINESS

Bills

Orders No. 1 to 5 were called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills

Orders No. 1 to 20 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Bacon, for the second reading of Bill S-218, An Act to amend the Parliamentary Employment and Staff Relations Act.

After debate,

The Honourable Senator Comeau, for the Honourable Senator Andreychuk, moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator McCoy, seconded by the Honourable Senator Wallace, for the second reading of Bill S-206, An Act respecting the office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development.

After debate,

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Segal, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Je constate que cela n'est pas dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, mais un avis a été donné. Je ne sais pas trop si, techniquement, il y a une distinction, mais je crois qu'il est préférable de faire preuve de prudence. Je crois que nous devons exercer un jugement prudent.

Nous faisons partie d'un corps politique et, dans notre système hérité de Westminster, les corps politiques sont de bonnes choses. Ils sont le moteur de notre système. Aucun d'entre nous n'est offensé par des observations et des interventions purement politiques. Nous sommes dans un corps politique et l'existence de partis politiques dans notre système de gouvernement est une bonne chose.

Cela étant dit, si j'ai fait erreur, je m'en excuse. Je remercie à nouveau les sénateurs d'avoir respecté l'article 22 de notre Règlement pendant la période des déclarations.

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi

Les articles n^{os} 1 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat

Les articles n^{os} 1 à 20 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Joyal, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Bacon, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-218, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail au Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau, au nom de l'honorable sénateur Andreychuk, propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur McCoy, appuyée par l'honorable sénateur Wallace, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-206, Loi concernant le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable.

Après débat,

L'honorable sénateur Cools propose, appuyée par l'honorable sénateur Segal, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reports of Committees

Orders No. 1 to 8 were called and postponed until the next sitting.

Other

Orders No. 13, 1 and 25 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Brown:

That the Senate embrace the need to consult widely with Canadians to democratize the process of determining the composition and future of the Upper Chamber by urging the Government to:

- (a) invite all provincial and territorial governments in writing to assist immediately in the selection of Senators for appointment by democratic means, whether by holding elections to fill Senate vacancies that might occur in their province or territory or through some other means chosen by them;
- (b) institute a separate and specific national referendum on the future of the Senate, affording voters the chance to choose abolition, status quo, or an elected Upper Chamber; and
- (c) pursue the above initiatives independently of any legislation that it may introduce in this Parliament for reforming the existing term and method of appointment of Senators.

After debate,

The Honourable Senator Murray, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Wallin:

That the original question be now put.

After debate,

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Orders No. 86 (motion) and 27 (inquiry) were called and postponed until the next sitting.

o o o

Orders No. 28 and 44 (motions) were called and pursuant to rule 27(3) were dropped from the Order Paper.

o o o

Orders No. 58, 73 and 13 (motions) were called and postponed until the next sitting.

Rapports de comités

Les articles n^{os} 1 à 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Autres

Les articles n^{os} 13, 1 et 25 (interpellations) sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Segal, appuyée par l'honorable sénateur Brown,

Que le Sénat reconnaisse la nécessité de tenir de vastes consultations auprès des Canadiens pour démocratiser le processus visant à définir la composition et l'avenir de la chambre haute, en exhortant le gouvernement à :

- a) envoyer une invitation écrite aux gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'obtenir sans délai leur aide pour la sélection, par des moyens démocratiques, de candidats en vue de leur nomination au Sénat, que ce soit par la tenue d'élections provinciales ou territoriales ou par d'autres moyens choisis par la province ou territoire pour combler les sièges de celle-ci devenus vacants au Sénat;
- b) tenir un référendum national portant exclusivement sur la question de l'avenir du Sénat, afin de donner aux électeurs l'occasion de se prononcer en faveur de l'abolition du Sénat, du maintien du statu quo ou de l'élection de la chambre haute;
- c) poursuivre les démarches susmentionnées indépendamment des mesures législatives qu'il peut présenter devant le Parlement en vue de modifier la durée du mandat et le mode de nomination actuels des sénateurs.

Après débat,

L'honorable sénateur Murray, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Wallin,

Que la question initiale soit maintenant mise aux voix.

Après débat,

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Les articles n^{os} 86 (motion) et 27 (interpellation) sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Les articles n^{os} 28 et 44 (motions) sont appelés et conformément à l'article 27(3) du Règlement sont rayés du Feuilleton.

o o o

Les articles n^{os} 58, 73 et 13 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Grafstein:

That,

Whereas works of art and historical objects, including silver baskets offered as wedding gifts to the Duke of York (who later became King George V), as well as a porcelain set decorated with war scenes by the Canadian Maritime artist Alice Hagen, kept at the Governor General's residence at Rideau Hall but shelved during the last few years, have recently been sold online through the Department of Public Works;

Whereas there does not seem to be any adequate policy regarding the status and management of works of art and historic objects previously at Rideau Hall;

Whereas there is an urgent need to prevent the scattering of other such items without any regard to their historical character or the protection of Canadian heritage,

It is moved that this chamber:

- deplore that decorative items related to Canada's history, and in the past to Rideau Hall, were sold publicly without any regard to their special importance to Canadian heritage;
- express its surprise that no heritage management policy at Rideau Hall prevents such scatterings;
- demand that the contents of rooms reserved for official functions at Rideau Hall be subsequently managed by an authority at arm's length from the building's occupants in order to preserve their historical character;
- that the National Capital Commission carefully manage the art and artifacts previously in use at Rideau Hall; and
- that surplus moveable art or decorative works of art be offered first to the Canadian Museum of Civilization, Library and Archives Canada or Canadian museums recognized for their role and mandate in preserving and promoting our country's historical heritage.

After debate,

Further debate on the motion was adjourned until the next sitting in the name of the Honourable Senator Oliver.

○ ○ ○

Orders No. 2 (inquiry), 67, 42, 46 (motions), 6 (inquiry), 10, 8 and 9 (motions) were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Joyal, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Grafstein,

Que,

Attendu que des objets d'art et artefacts historiques, dont des pièces d'orfèvrerie offertes lors du mariage du duc de York (plus tard le roi George V) et un service de porcelaine décoré de scènes de guerre par l'artiste canadienne des Maritimes Alice Hagen, autrefois en usage à Rideau Hall, résidence du Gouverneur général du Canada, mais entreposés depuis quelques années, ont été vendus récemment en ligne par les soins du ministère des Travaux publics;

Attendu qu'il ne semble pas y avoir de politique adéquate qui gère le statut des œuvres et objets qui ont été en usage à Rideau Hall;

Attendu qu'il est urgent de prévenir que d'autres objets soient ainsi dispersés sans égard à leur caractère historique et à l'enrichissement du patrimoine du Canada,

Il est proposé que cette chambre :

- déplore que des objets décoratifs reliés à l'histoire du Canada et autrefois à Rideau Hall aient été vendus dans le public sans égard à leur importance particulière comme partie du patrimoine canadien;
- s'étonne qu'aucune politique de gestion du patrimoine en vigueur à Rideau Hall ne prévienne de telles dispersions;
- demande que le contenu des salons et pièces réservées aux fonctions officielles à Rideau Hall soit dorénavant géré par une autorité indépendante des occupants de la résidence afin d'en préserver le caractère historique;
- que les autorités de la Commission de la capitale nationale soient vigilantes dans la gestion des objets d'art et artefacts qui ont été en usage à Rideau Hall;
- que, dans l'éventualité où des objets mobiliers ou œuvres d'art décoratif soient déclarés excédentaires, ils soient d'abord offerts au Musée canadien des civilisations, à Bibliothèque et Archives Canada, ou encore à des musées canadiens reconnus pour leur rôle et leur mission dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique de notre pays.

Après débat,

La suite du débat sur la motion est ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénateur Oliver.

○ ○ ○

Les articles n^{os} 2 (interpellation), 67, 42, 46 (motions), 6 (interpellation), 10, 8 et 9 (motions) sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Cowan, calling the attention of the Senate to the critical importance of scientific research to the future of Canada and to the well-being of Canadians.

After debate,

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Callbeck, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Baker, P.C.:

That the Senate endorse the following Resolution, adopted by the OSCE Parliamentary Assembly at its 17th Annual Session, held at Astana, Kazakhstan, from June 29 to July 3, 2008:

RESOLUTION ON A MEDITERRANEAN FREE TRADE AREA

1. Reiterating the fundamental importance of the economic and environmental aspects of the OSCE concept of security,
2. Recognizing that without economic growth there can be no peace or stability,
3. Recalling the importance that the OSCE Parliamentary Assembly accords to the development of international trade, as underlined by the Assembly's fifth economic conference on the theme of *Strengthening Stability and Co-operation through International Trade*, which was held in Andorra, in May 2007,
4. Maintaining that creating a free trade area will, inter alia, contribute significantly to the efforts to achieve peace,
5. Recalling that the European Union itself was made possible by the establishment of free-trade areas, first the European Coal and Steel Community in 1951 and then the European Economic Community in 1957,
6. Recalling the Helsinki Final Act of 1975, in which OSCE participating States expressed their intention "to encourage with the non-participating Mediterranean States the development of mutually beneficial co-operation in the various fields of economic activity" and to "contribute to a diversified development of the economies of the non-participating Mediterranean countries",
7. Recalling the Helsinki Final Act, in which OSCE participating States recognized "the importance of bilateral and multilateral intergovernmental and other agreements for the long-term development of trade" and undertook "to reduce or progressively eliminate all kinds of obstacles to the development of trade",

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Cowan, attirant l'attention du Sénat sur l'importance cruciale de la recherche scientifique pour le futur du Canada ainsi que pour le bien-être des canadiens et des canadiennes.

Après débat,

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Callbeck, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Baker, C.P.,

Que le Sénat appuie la Résolution suivante, adoptée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors de sa 17^e session annuelle, tenue à Astana, Kazakhstan, du 29 juin au 3 juillet 2008 :

RÉSOLUTION SUR LE LIBRE-ÉCHANGE DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN

1. Réitérant l'importance primordiale de la dimension économique et environnementale dans le concept de sécurité de l'OSCE,
2. Affirmant que sans croissance économique, il n'y ni paix ni stabilité possible,
3. Rappelant l'importance que l'Assemblée parlementaire de l'OSCE accorde au développement du commerce international, comme l'a souligné la cinquième conférence économique de l'Assemblée sur *Le renforcement de la stabilité et de la coopération grâce au commerce international*, qui s'est tenue à Andorre en mai 2007,
4. Soutenant que la création d'une zone de libre-échange contribuera entre autres, et de façon importante, aux efforts en faveur de la paix,
5. Rappelant que l'Union Européenne a elle-même été rendue possible par l'instauration de zones de libre-échange, d'abord en 1951 de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, puis en 1957 de la Communauté économique européenne,
6. Rappelant le Document final d'Helsinki de 1975 dans lequel les États participants de l'OSCE ont déclaré leur intention « d'encourager avec les États méditerranéens non participants le développement d'une coopération mutuellement avantageuse dans les divers domaines de l'activité économique », et de « contribuer à un développement diversifié de l'économie des pays méditerranéens non participants »,
7. Rappelant le Document final d'Helsinki dans lequel les États participants de l'OSCE ont reconnu « l'importance des accords bilatéraux et multilatéraux intergouvernementaux et autres accords pour le développement à long terme des échanges commerciaux », et ont pris l'engagement de « s'efforcer de réduire ou d'éliminer progressivement les obstacles de toute nature au développement des échanges commerciaux »,

- | | |
|--|---|
| <p>8. <u>Celebrating</u> the decision made at the OSCE Summit in Budapest in 1994 to create a Contact Group with Mediterranean Partners for Cooperation,</p> <p>9. <u>Expressing</u> support for the Barcelona Declaration of 1995 regarding the establishment of a free trade area between the members of the European Union and all Mediterranean states by 2010,</p> <p>10. <u>Saluting</u> the American Middle East Free Trade Area Initiative (MEFTA) launched in 2003,</p> <p>11. <u>Concerned</u> by the slow pace of economic development in the Middle East, especially in the agriculture sector and the knowledge-based economy, where two-thirds of the population is under the age of 35,</p> <p>12. <u>Considering</u> the obstacles to economic growth posed by agricultural trade and tariff barriers, as discussed at the OSCE Parliamentary Assembly meeting in Rhodes in 2004,</p> <p>13. <u>Considering</u> the lack of direct foreign investment in Middle Eastern Arab countries and the concentration of such investment in a small number of these countries,</p> <p>14. <u>Noting</u> that despite the efforts made in the Middle East to stimulate free trade, economic growth in Mediterranean countries is markedly stronger in the Israel-Europe-North America axis than among countries in the region, and</p> <p>15. <u>Encouraged</u> by the increased literacy rate and the increased participation of women in the domestic economies of countries in the Mediterranean basin,</p> | <p>8. <u>Se félicitant</u> de la décision du Sommet de l'OSCE à Budapest en 1994 de créer un Groupe de contact avec les Partenaires méditerranéens pour la coopération,</p> <p>9. <u>Soutenant</u> la Déclaration de Barcelone de 1995 visant l'instauration en 2010 d'une zone de libre-échange entre les membres de l'Union européenne et l'ensemble des États du bassin méditerranéen,</p> <p>10. <u>Saluant</u> l'initiative américaine dite de la Zone de libre-échange du Moyen-Orient lancée en 2003,</p> <p>11. <u>Préoccupée</u> par la lenteur du développement économique du Moyen-Orient, particulièrement dans le secteur agricole et dans l'économie du savoir, alors que les deux tiers de la population sont âgés de moins de 35 ans,</p> <p>12. <u>Déplorant</u> les freins à la croissance économique qu'entraînent les barrières commerciales et tarifaires imposées au commerce de l'agriculture dans cette région, tel que soulevé lors de la Réunion d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Rhodes en 2004,</p> <p>13. <u>Déplorant</u> le peu d'investissement étranger direct effectué dans les pays du Moyen-Orient arabe, et la concentration de cet investissement dans un petit nombre de ces pays,</p> <p>14. <u>Soulignant</u> que, malgré les efforts entrepris au Moyen-Orient pour stimuler le libre-échange, la croissance économique des pays du bassin méditerranéen est nettement plus vigoureuse dans l'axe Israël-Europe-Amérique du Nord qu'entre les autres pays de la région,</p> <p>15. <u>Encouragée</u> par l'augmentation du taux d'alphabétisation et de l'accroissement de la participation des femmes aux économies nationales des pays du bassin méditerranéen,</p> |
|--|---|

The OSCE Parliamentary Assembly:

16. Recommends the creation of a Mediterranean Economic Commission whose objective would be to quickly reduce trade barriers and facilitate the transition to a knowledge-based economy in countries in the region;
17. Recommends the creation of a Mediterranean Agricultural Marketing Board whose objective would be to create jobs in the agriculture sector for young people in the region;
18. Invites OSCE participating countries and partner states for co-operation to intensify their efforts under the Barcelona Process and to more fully benefit from the MEFTA Initiative in order to expedite the establishment of a free-trade area among all Mediterranean countries.

After debate,

The Honourable Senator Grafstein, for the Honourable Senator Joyal, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Day, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

16. Recommande la création d'une Commission économique de la Méditerranée dont l'objectif serait de réduire à courte échéance les obstacles commerciaux et de favoriser la transition des pays de la région vers l'économie du savoir;
17. Recommande la création d'un Office de la commercialisation agricole de la Méditerranée, dont l'objectif serait la création d'emplois dans le secteur agricole pour les jeunes de la région;
18. Invite les États participants de l'OSCE ainsi que les États partenaires pour la coopération à intensifier leurs efforts dans le cadre du Processus de Barcelone, et de tirer le meilleur profit de l'Initiative de la Zone de libre-échange du Moyen-Orient (MEFTA Initiative), afin d'accélérer la mise en place d'une zone de libre-échange entre l'ensemble des États du bassin méditerranéen.

Après débat,

L'honorable sénateur Grafstein, au nom de l'honorable sénateur Joyal, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Day, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Oliver:

That the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology be authorized to examine and report on the implementation of a guaranteed annual income system, including the negative income tax model, as a qualitative improvement in income security, with a view to reducing the number of Canadians now living under the poverty line;

That the Committee consider the best possible design of a negative income tax;

That the Committee submit its final report no later than December 31, 2009; and

That the Committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Demers, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Grafstein, calling the attention of the Senate to the following Declaration on Strengthening the Financial System, adopted by the G20 on April 2, 2009, at the London Summit:

DECLARATION ON STRENGTHENING THE FINANCIAL SYSTEM

LONDON SUMMIT, 2 APRIL 2009

We, the Leaders of the G20, have taken, and will continue to take, action to strengthen regulation and supervision in line with the commitments we made in Washington to reform the regulation of the financial sector. Our principles are strengthening transparency and accountability, enhancing sound regulation, promoting integrity in financial markets and reinforcing international cooperation. The material in this declaration expands and provides further detail on the commitments in our statement. We published today a full progress report against each of the 47 actions set out in the Washington Action Plan. In particular, we have agreed the following major reforms.

Financial Stability Board

We have agreed that the Financial Stability Forum (FSB) should be expanded, given a broadened mandate to promote financial stability, and re-established with a stronger institutional basis and enhanced capacity as the Financial Stability Board. The FSB will:

- assess vulnerabilities affecting the financial system, identify and oversee action needed to address them;
- promote co-ordination and information exchange among authorities responsible for financial stability;

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Segal, appuyée par l'honorable sénateur Oliver,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à faire un examen et à présenter un rapport sur la mise en œuvre d'un système de revenu annuel garanti, y compris le régime d'impôt négatif sur le revenu, comme moyen d'améliorer la sécurité du revenu, en vue de réduire le nombre des Canadiens vivant sous le seuil de pauvreté;

Que le comité examine le meilleur régime possible d'impôt négatif sur le revenu;

Que le comité dépose son rapport final au plus tard le 31 décembre 2009;

Que le comité conserve tous les pouvoirs nécessaires pour faire connaître ses conclusions dans les 90 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Demers, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grafstein, attirant l'attention du Sénat sur la Déclaration suivante sur le renforcement du système financier, adopté par le G20 le 2 avril 2009, lors du Sommet de Londres :

DÉCLARATION SUR LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME FINANCIER

SOMMET DE LONDRES, LE 2 AVRIL 2009

Nous, chefs d'État et de gouvernement du G20, avons pris des mesures et continuerons à agir pour raffermir la réglementation et la surveillance, conformément aux engagements que nous avons pris à Washington dans le but de réformer la régulation du secteur financier. Les principes qui nous guident consistent à accroître la transparence et la reddition de comptes, à établir un cadre réglementaire plus rigoureux, à promouvoir l'intégrité dans les marchés financiers et à renforcer la coopération internationale. La présente déclaration expose plus en détail les engagements énoncés dans notre communiqué final. Nous avons publié aujourd'hui un rapport complet sur l'état d'avancement des 47 mesures prévues dans le Plan d'action de Washington. Plus précisément, nous nous sommes entendus sur les grandes réformes qui suivent.

Conseil sur la stabilité financière

Nous avons convenu que le Forum sur la stabilité financière (FSF) devait être élargi et doté d'un mandat plus vaste afin de favoriser la stabilité financière, et qu'il fallait le réorganiser en lui conférant davantage de ressources et des fondements institutionnels plus solides, sous la forme du Conseil sur la stabilité financière (CSF). Le CSF est chargé :

- d'évaluer les points vulnérables du système financier et de déterminer et de superviser les mesures à prendre pour les éliminer;
- d'encourager la coordination et l'échange d'informations entre les autorités responsables de la stabilité financière;

- monitor and advise on market developments and their implications for regulatory policy;
 - advise on and monitor best practice in meeting regulatory standards;
 - undertake joint strategic reviews of the policy development work of the international Standard Setting Bodies to ensure their work is timely, coordinated, focused on priorities, and addressing gaps;
 - set guidelines for, and support the establishment, functioning of, and participation in, supervisory colleges, including through ongoing identification of the most systemically important cross-border firms;
 - support contingency planning for cross-border crisis management, particularly with respect to systemically important firms; and
 - collaborate with the IMF to conduct Early Warning Exercises to identify and report to the IMFC and the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors on the build up of macroeconomic and financial risks and the actions needed to address them.
- de suivre l'évolution du marché et ses implications pour les politiques de réglementation et de fournir des avis à cet égard;
 - d'assurer un suivi des pratiques exemplaires touchant le respect des normes de réglementation et de fournir des avis à cet égard;
 - de réaliser des examens stratégiques conjoints sur les travaux d'élaboration des politiques des organismes internationaux de normalisation afin de s'assurer que ces travaux sont réalisés de façon opportune et coordonnée, sur la base des priorités, et qu'ils portent sur les lacunes à combler;
 - d'établir des lignes directrices et de fournir un soutien concernant l'établissement et le fonctionnement de collèges de surveillance, et l'appartenance à ces collèges, y compris par l'identification systématique des sociétés transfrontalières les plus importantes sur le plan systémique;
 - d'encourager la planification d'urgence en vue de la gestion de crises transfrontalières, notamment en ce qui a trait aux entreprises importantes sur le plan systémique;
 - de collaborer avec le FMI à la réalisation d'exercices d'alerte rapide visant à repérer l'accumulation des risques macroéconomiques et financiers, et à cerner les mesures à prendre pour les prévenir, et de faire rapport à ce sujet au Comité monétaire et financier international (CMFI) ainsi qu'aux ministres des Finances du G20 et aux gouverneurs des banques centrales.

Members of the FSB commit to pursue the maintenance of financial stability, enhance the openness and transparency of the financial sector, and implement international financial standards (including the 12 key International Standards and Codes), and agree to undergo periodic peer reviews, using among other evidence IMF / World Bank public Financial Sector Assessment Program reports. The FSB will elaborate and report on these commitments and the evaluation process.

We welcome the FSB's and IMF's commitment to intensify their collaboration, each complementing the other's role and mandate.

International cooperation

To strengthen international cooperation we have agreed:

- to establish the remaining supervisory colleges for significant cross-border firms by June 2009, building on the 28 already in place;
- to implement the FSF principles for cross-border crisis management immediately, and that home authorities of each major international financial institution should ensure that the group of authorities with a common interest in that financial institution meet at least annually;
- to support continued efforts by the IMF, FSB, World Bank, and BCBS to develop an international framework for cross-border bank resolution arrangements;

Les membres du CSF s'engagent à poursuivre les efforts pour maintenir la stabilité financière, améliorer l'ouverture et la transparence du secteur financier et mettre en application les normes financières internationales (dont les 12 normes et codes internationaux clés), et ils acceptent de se soumettre à des examens périodiques par les pairs faisant appel, notamment, aux rapports du Programme d'évaluation du secteur financier du FMI et de la Banque mondiale. Le CSF précisera ces engagements et le processus d'évaluation, et en rendra compte.

Nous nous félicitons que le CSF et le FMI soient déterminés à intensifier leur collaboration, chaque organisation complétant le rôle et le mandat de l'autre.

Coopération internationale

Afin de renforcer la coopération internationale, nous nous sommes entendus sur ce qui suit :

- établir les derniers collèges de surveillance visant les entreprises transfrontalières importantes d'ici juin 2009, en s'appuyant sur les 28 collèges déjà créés;
- mettre immédiatement en œuvre les principes du FSF sur la gestion des crises transfrontalières; les autorités nationales de chaque grande institution financière internationale doivent veiller à ce que le groupe d'autorités ayant un intérêt commun dans cette institution financière se réunisse au moins une fois l'an;
- appuyer la poursuite des efforts déployés par le FMI, le CSF, la Banque mondiale et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) pour élaborer un cadre international relatif aux ententes de règlements transfrontaliers entre banques;

- the importance of further work and international cooperation on the subject of exit strategies;
- that the IMF and FSB should together launch an Early Warning Exercise at the 2009 Spring Meetings.

Prudential regulation

We have agreed to strengthen international frameworks for prudential regulation:

- until recovery is assured the international standard for the minimum level of capital should remain unchanged;
- where appropriate, capital buffers above the required minima should be allowed to decline to facilitate lending in deteriorating economic conditions;
- once recovery is assured, prudential regulatory standards should be strengthened. Buffers above regulatory minima should be increased and the quality of capital should be enhanced. Guidelines for harmonisation of the definition of capital should be produced by end 2009. The BCBS should review minimum levels of capital and develop recommendations in 2010;
- the FSB, BCBS, and CGFS, working with accounting standard setters, should take forward, with a deadline of end 2009, implementation of the recommendations published today to mitigate procyclicality, including a requirement for banks to build buffers of resources in good times that they can draw down when conditions deteriorate;
- risk-based capital requirements should be supplemented with a simple, transparent, non-risk based measure which is internationally comparable, properly takes into account off-balance sheet exposures, and can help contain the build-up of leverage in the banking system;
- the BCBS and authorities should take forward work on improving incentives for risk management of securitisation, including considering due diligence and quantitative retention requirements, by 2010;
- all G20 countries should progressively adopt the Basel II capital framework; and
- the BCBS and national authorities should develop and agree by 2010 a global framework for promoting stronger liquidity buffers at financial institutions, including cross-border institutions.

The scope of regulation

We have agreed that all systemically important financial institutions, markets, and instruments should be subject to an appropriate degree of regulation and oversight. In particular:

- l'importance de continuer les travaux et de maintenir la coopération internationale relativement aux stratégies de retrait;
- le FMI et le CSF doivent lancer ensemble un exercice d'alerte rapide aux réunions du printemps 2009.

Réglementation prudentielle

Nous avons convenu de renforcer les cadres internationaux de réglementation prudentielle :

- jusqu'à ce que la reprise soit assurée, la norme internationale s'appliquant au niveau minimum de fonds propres ne doit pas changer;
- s'il y a lieu, les réserves de fonds propres supérieures au seuil minimal requis doivent être utilisées afin de faciliter les activités de prêt en cas de détérioration des conditions économiques;
- une fois que la reprise sera confirmée, les normes de réglementation prudentielle devraient être renforcées. Les réserves supérieures aux minimums réglementaires doivent être haussées et la qualité des capitaux doit être améliorée. Des lignes directrices visant à harmoniser la définition des fonds propres devront être produites d'ici la fin 2009. Le CBCB doit examiner les niveaux minimaux de fonds propres et élaborer des recommandations en 2010;
- le CSF, le CBCB et le Comité sur le système financier mondial (CSFM), en collaboration avec les organismes de normalisation comptable, doivent faire avancer, d'ici à la fin de 2009, la mise en œuvre des recommandations formulées aujourd'hui, afin d'atténuer la procyclicalité, y compris en exigeant que les banques se constituent des réserves dans les périodes de prospérité, où elles peuvent puiser lorsque les conditions se détériorent;
- les exigences axées sur le risque s'appliquant au capital doivent être complétées par une mesure simple, transparente et non fondée sur le risque, qui soit comparable à l'échelle internationale, qui tienne compte comme il se doit de l'exposition aux risques hors bilan et qui peut aider à limiter l'accumulation de l'endettement dans le système bancaire;
- le CBCB et les autorités doivent faire progresser les travaux visant à améliorer les encouragements en faveur de la gestion des risques liés à la titrisation, notamment en envisageant des exigences en matière de diligence raisonnable et de rétention quantitative d'ici 2010;
- tous les pays du G20 doivent adopter progressivement le dispositif-cadre de Bâle II sur les exigences de fonds propres;
- d'ici 2010, le CBCB et les autorités nationales doivent élaborer et adopter un cadre mondial pour encourager la constitution de réserves de liquidités plus abondantes dans les institutions financières, y compris les institutions transfrontalières.

Portée de la réglementation

Nous avons convenu que toutes les institutions, marchés et instruments présentant une importance systémique doivent être soumis à un degré adapté de réglementation et de surveillance. Plus précisément :

- we will amend our regulatory systems to ensure authorities are able to identify and take account of macro-prudential risks across the financial system including in the case of regulated banks, shadow banks, and private pools of capital to limit the build up of systemic risk. We call on the FSB to work with the BIS and international standard setters to develop macro-prudential tools and provide a report by autumn 2009;
- large and complex financial institutions require particularly careful oversight given their systemic importance;
- we will ensure that our national regulators possess the powers for gathering relevant information on all material financial institutions, markets, and instruments in order to assess the potential for their failure or severe stress to contribute to systemic risk. This will be done in close coordination at international level in order to achieve as much consistency as possible across jurisdictions;
- in order to prevent regulatory arbitrage, the IMF and the FSB will produce guidelines for national authorities to assess whether a financial institution, market, or an instrument is systemically important by the next meeting of our Finance Ministers and Central Bank Governors. These guidelines should focus on what institutions do rather than their legal form;
- hedge funds or their managers will be registered and will be required to disclose appropriate information on an ongoing basis to supervisors or regulators, including on their leverage, necessary for assessment of the systemic risks that they pose individually or collectively. Where appropriate, registration should be subject to a minimum size. They will be subject to oversight to ensure that they have adequate risk management. We ask the FSB to develop mechanisms for cooperation and information sharing between relevant authorities in order to ensure that effective oversight is maintained where a fund is located in a different jurisdiction from the manager. We will, cooperating through the FSB, develop measures that implement these principles by the end of 2009. We call on the FSB to report to the next meeting of our Finance Ministers and Central Bank Governors;
- supervisors should require that institutions which have hedge funds as their counterparties have effective risk management. This should include mechanisms to monitor the funds' leverage and set limits for single counterparty exposures;
- we will promote the standardisation and resilience of credit derivatives markets, in particular through the establishment of central clearing counterparties subject to effective regulation and supervision. We call on the industry to develop an action plan on standardisation by autumn 2009; and
- nous modifierons nos systèmes de réglementation afin de nous assurer que les autorités peuvent cerner et prendre en compte les risques macroprudentiels dans l'ensemble du système financier, y compris dans le cas des banques réglementées, des banques fictives et des réserves de capitaux privés, afin de limiter l'accumulation des risques systémiques. Nous chargeons le CSF de travailler avec la Banque des règlements internationaux (BRI) et les organismes de normalisation afin d'élaborer des outils macroprudentiels et de présenter un rapport d'ici l'automne 2009;
- les institutions complexes et de grande taille exigent une surveillance particulièrement rigoureuse du fait de leur importance systémique;
- nous veillerons à ce que nos organismes nationaux de réglementation disposent des pouvoirs requis pour recueillir l'information pertinente sur toutes les institutions financières physiques, les marchés et les instruments, de façon à évaluer les possibilités de failles ou de tensions graves qui pourraient contribuer aux risques systémiques. Ce travail sera réalisé grâce à une étroite collaboration internationale, dans le but de parvenir à la plus grande harmonisation possible entre les différentes administrations;
- afin de prévenir l'arbitrage réglementaire, d'ici la prochaine réunion de nos ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales, le FMI et le CSF produiront des lignes directrices permettant aux autorités nationales d'évaluer si une institution, un marché ou un instrument financier est important sur le plan systémique. Ces lignes directrices devraient être axées sur ce que font les institutions plutôt que sur leur forme juridique;
- les fonds de couverture ou leurs gestionnaires seront enregistrés et devront divulguer régulièrement les renseignements pertinents sur leur endettement aux organismes de surveillance ou de réglementation, ce qui est nécessaire pour évaluer les risques systémiques qu'ils présentent individuellement ou collectivement. Lorsque cela se justifie, l'enregistrement devrait se limiter à une taille minimale. Cette surveillance visera à assurer que la gestion du risque est adéquate. Nous demandons au CSF de créer des mécanismes de coopération et d'échange d'informations entre les autorités compétentes de façon à maintenir une surveillance efficace dans le cas où un fonds de couverture est situé dans une administration différente de celle où se trouve le gestionnaire. Nous concevrons, en coopérant dans le cadre du CSF, des mesures de mise en œuvre de ces principes d'ici la fin de 2009. Nous demandons au CSF de faire rapport à cet égard à la prochaine réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales;
- les organismes de surveillance doivent exiger que les institutions ayant des fonds de couverture comme contreparties exercent une gestion du risque efficace. Cela signifie notamment qu'elles doivent disposer de mécanismes pour contrôler l'effet de levier des fonds et fixer des limites à l'exposition d'une seule contrepartie;
- nous encouragerons la normalisation et la résilience des marchés des produits dérivés de crédit, notamment en établissant des contreparties de compensation centrale assujetties à une réglementation et à une surveillance efficaces. Nous appelons l'industrie à élaborer un plan d'action sur la normalisation d'ici l'automne 2009;

- we will each review and adapt the boundaries of the regulatory framework regularly to keep pace with developments in the financial system and promote good practices and consistent approaches at the international level.

Compensation

We have endorsed the principles on pay and compensation in significant financial institutions developed by the FSF to ensure compensation structures are consistent with firms' long-term goals and prudent risk taking. We have agreed that our national supervisors should ensure significant progress in the implementation of these principles by the 2009 remuneration round. The BCBS should integrate these principles into their risk management guidance by autumn 2009. The principles, which have today been published, require:

- firms' boards of directors to play an active role in the design, operation, and evaluation of compensation schemes;
- compensation arrangements, including bonuses, to properly reflect risk and the timing and composition of payments to be sensitive to the time horizon of risks. Payments should not be finalised over short periods where risks are realised over long periods; and
- firms to publicly disclose clear, comprehensive, and timely information about compensation. Stakeholders, including shareholders, should be adequately informed on a timely basis on compensation policies to exercise effective monitoring.

Supervisors will assess firms' compensation policies as part of their overall assessment of their soundness. Where necessary they will intervene with responses that can include increased capital requirements.

Tax havens and non-cooperative jurisdictions

It is essential to protect public finances and international standards against the risks posed by non-cooperative jurisdictions. We call on all jurisdictions to adhere to the international standards in the prudential, tax, and AML/CFT areas. To this end, we call on the appropriate bodies to conduct and strengthen objective peer reviews, based on existing processes, including through the FSAP process.

We call on countries to adopt the international standard for information exchange endorsed by the G20 in 2004 and reflected in the UN Model Tax Convention. We note that the OECD has today published a list of countries assessed by the Global Forum against the international standard for exchange of information. We welcome the new commitments made by a number of jurisdictions and encourage them to proceed swiftly with implementation.

- chacun d'entre nous examinera et adaptera périodiquement les limites du cadre réglementaire afin de suivre le rythme de l'évolution du système financier et de promouvoir de bonnes pratiques et des approches harmonisées à l'échelle internationale.

Rémunération

Nous avons entériné les principes relatifs à la rémunération dans les grandes institutions financières que le FSF a conçus afin que les structures de rémunération favorisent l'atteinte des buts à long terme des entreprises et la prudence dans la prise de risques. Nous avons convenu que nos organismes nationaux de surveillance doivent faire en sorte que la mise en œuvre de ces principes avance considérablement d'ici le cycle de rémunération de 2009. Le CBCB devrait les intégrer à ses directives en matière de gestion du risque d'ici l'automne 2009. En vertu des principes rendus publics aujourd'hui :

- les conseils d'administration des entreprises doivent jouer un rôle actif dans la conception, le fonctionnement et l'évaluation des régimes de rémunération;
- les ententes sur la rémunération, y compris les primes, doivent tenir compte comme il se doit du risque, du moment et de la composition des versements, de façon à être adaptées à l'horizon temporel des risques. Les versements ne doivent pas être effectués de façon définitive sur de courtes périodes alors que les risques sont encourus sur de longues périodes;
- les sociétés doivent divulguer publiquement et en temps opportun une information claire et complète sur la rémunération. Les parties concernées, y compris les actionnaires, devraient être informées adéquatement et en temps opportun des politiques de rémunération de façon à exercer un suivi efficace.

Les organismes de surveillance évalueront les politiques de rémunération des sociétés dans le cadre de leur évaluation de la stabilité de ces dernières. Si nécessaire, ils interviendront en prenant des mesures qui pourraient comprendre le renforcement des exigences de fonds propres.

Paradis fiscaux et administrations non coopératives

Il est vital de protéger les finances publiques et les normes internationales contre les risques que présentent les administrations non coopératives. Nous appelons toutes les administrations à adhérer aux normes internationales en ce qui concerne la réglementation prudentielle et fiscale, et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes. À cette fin, nous appelons les organismes compétents à effectuer des examens objectifs par les pairs et à les rendre plus rigoureux en se fondant sur les processus existants, y compris en se servant du Programme d'évaluation du secteur financier.

Nous appelons les pays à adopter la norme internationale d'échange d'informations entérinée par le G20 en 2004 et illustrée dans le Modèle de convention fiscale de l'ONU. Nous notons que l'OCDE vient de publier aujourd'hui une liste des pays évalués par le Forum mondial au regard de cette norme internationale d'échange d'informations. Nous nous félicitons des nouveaux engagements pris par un certain nombre d'administrations et nous les encourageons à les mettre promptement en œuvre.

We stand ready to take agreed action against those jurisdictions which do not meet international standards in relation to tax transparency. To this end we have agreed to develop a toolbox of effective counter measures for countries to consider, such as:

- increased disclosure requirements on the part of taxpayers and financial institutions to report transactions involving non-cooperative jurisdictions;
- withholding taxes in respect of a wide variety of payments;
- denying deductions in respect of expense payments to payees resident in a non-cooperative jurisdiction;
- reviewing tax treaty policy;
- asking international institutions and regional development banks to review their investment policies; and,
- giving extra weight to the principles of tax transparency and information exchange when designing bilateral aid programs.

We also agreed that consideration should be given to further options relating to financial relations with these jurisdictions.

We are committed to developing proposals, by end 2009, to make it easier for developing countries to secure the benefits of a new cooperative tax environment.

We are also committed to strengthened adherence to international prudential regulatory and supervisory standards. The IMF and the FSB in cooperation with international standard-setters will provide an assessment of implementation by relevant jurisdictions, building on existing FSAPs where they exist. We call on the FSB to develop a toolbox of measures to promote adherence to prudential standards and cooperation with jurisdictions.

We agreed that the FATF should revise and reinvigorate the review process for assessing compliance by jurisdictions with AML/CFT standards, using agreed evaluation reports where available.

We call upon the FSB and the FATF to report to the next G20 Finance Ministers and Central Bank Governors' meeting on adoption and implementation by countries.

Accounting standards

We have agreed that the accounting standard setters should improve standards for the valuation of financial instruments based on their liquidity and investors' holding horizons, while reaffirming the framework of fair value accounting.

Nous sommes prêts à prendre les mesures convenues contre les administrations qui ne respectent pas les normes internationales de transparence fiscale. À cet effet, nous avons décidé de mettre au point une série de contremesures efficaces que les pays peuvent envisager de prendre, telles que :

- renforcer les exigences de divulgation visant les contribuables et les institutions financières à l'égard de la déclaration des transactions qui font intervenir des administrations non coopératives;
- retenir à la source des impôts rattachés à un vaste éventail de paiements;
- refuser d'accorder des déductions se rapportant à des dépenses dans le cas de bénéficiaires qui résident dans une administration non coopérative;
- réexaminer les politiques en matière de convention fiscale;
- demander aux institutions internationales et aux banques régionales de développement de revoir leurs politiques d'investissement;
- accorder plus de poids aux principes de la transparence fiscale et de l'échange d'informations au moment de la conception des programmes d'aide bilatérale.

Nous avons également convenu du besoin d'envisager d'autres options concernant les relations financières avec ces administrations.

Nous sommes résolus à élaborer, d'ici la fin de 2009, des propositions visant à permettre aux pays en développement de profiter plus facilement des avantages d'un nouveau climat fiscal coopératif.

Nous sommes également déterminés à renforcer l'adhésion aux normes internationales de réglementation prudentielle et de surveillance. Le FMI et le CSF, en coopération avec les organismes internationaux de normalisation, produiront une évaluation des mesures de mise en œuvre des administrations concernées, en s'appuyant sur les programmes d'évaluation du secteur financier lorsqu'ils existent. Nous chargeons le CSF de concevoir un train de mesures destiné à favoriser l'adhésion aux normes prudentielles et la coopération avec les administrations.

Nous avons convenu que le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) devrait réviser et renouveler le processus d'examen visant à évaluer la conformité des pays aux normes sur le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes, en se servant des rapports d'évaluation agréés lorsqu'ils sont disponibles.

Nous demandons au CSF et au GAFI de présenter un rapport à la prochaine réunion des ministres des Finances du G20 et des gouverneurs des banques centrales sur l'adoption et la mise en œuvre par pays.

Normes comptables

Nous avons convenu que les organismes de normalisation comptable devraient améliorer les normes d'évaluation des instruments financiers en fonction de leur liquidité et des prévisions des investisseurs sur leurs avoirs, tout en réaffirmant le cadre de comptabilité à la valeur actuelle.

We also welcome the FSF recommendations on procyclicality that address accounting issues. We have agreed that accounting standard setters should take action by the end of 2009 to:

- reduce the complexity of accounting standards for financial instruments;
- strengthen accounting recognition of loan-loss provisions by incorporating a broader range of credit information;
- improve accounting standards for provisioning, off-balance sheet exposures and valuation uncertainty;
- achieve clarity and consistency in the application of valuation standards internationally, working with supervisors;
- make significant progress towards a single set of high quality global accounting standards; and,
- within the framework of the independent accounting standard setting process, improve involvement of stakeholders, including prudential regulators and emerging markets, through the IASB's constitutional review.

Credit Rating Agencies

We have agreed on more effective oversight of the activities of Credit Rating Agencies, as they are essential market participants. In particular, we have agreed that:

- all Credit Rating Agencies whose ratings are used for regulatory purposes should be subject to a regulatory oversight regime that includes registration. The regulatory oversight regime should be established by end 2009 and should be consistent with the IOSCO Code of Conduct Fundamentals. IOSCO should coordinate full compliance;
- national authorities will enforce compliance and require changes to a rating agency's practices and procedures for managing conflicts of interest and assuring the transparency and quality of the rating process. In particular, Credit Rating Agencies should differentiate ratings for structured products and provide full disclosure of their ratings track record and the information and assumptions that underpin the ratings process. The oversight framework should be consistent across jurisdictions with appropriate sharing of information between national authorities, including through IOSCO; and,
- the Basel Committee should take forward its review on the role of external ratings in prudential regulation and determine whether there are any adverse incentives that need to be addressed.

Nous accueillons également avec satisfaction les recommandations du FSF sur la procyclicité qui traitent des questions comptables. Nous avons jugé d'un commun accord que les organismes de normalisation comptable devraient prendre des mesures d'ici la fin de 2009 pour :

- réduire la complexité des normes comptables s'appliquant aux instruments financiers;
- renforcer la constatation comptable des provisions pour pertes sur prêts en intégrant un éventail plus large de renseignements de crédit;
- améliorer les normes comptables relatives à la constitution de provisions, à l'exposition aux risques hors bilan et à l'incertitude entourant les évaluations;
- clarifier et uniformiser l'application de normes d'évaluation à l'échelle internationale, en collaboration avec les organismes de surveillance;
- faire des progrès substantiels en vue d'établir une série unique de conventions comptables mondiales de haute qualité;
- dans le cadre du processus indépendant d'établissement de normes comptables, améliorer la participation des actionnaires, des organismes de réglementation prudentielle et des marchés émergents, par l'intermédiaire de l'examen constitutionnel du Conseil des normes comptables internationales.

Agences de notation

Nous nous sommes entendus sur la nécessité d'une surveillance plus efficace des activités des agences de notation, qui sont des participants essentiels du marché. En particulier, nous avons convenu que :

- toutes les agences de notation dont les cotes sont utilisées à des fins de réglementation devraient être assujetties à un régime de surveillance réglementaire qui comprend l'enregistrement. Ce régime devrait être mis en place d'ici la fin de 2009 et respecter les principes fondamentaux du code de conduite de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV); l'OICV devrait exercer un rôle de coordination pour assurer une conformité complète;
- les autorités nationales veilleront à la mise en conformité et exigeront des changements aux pratiques et aux procédures qu'utilisent les agences de notation pour gérer les conflits d'intérêts et assurer la transparence et la qualité du processus de notation. Les agences de notation devraient, entre autres choses, distinguer les cotes des produits structurés et divulguer dans leur intégralité leurs cotes antérieures ainsi que les renseignements et les hypothèses qui sous-tendent le processus de notation. Le cadre de surveillance doit être harmonisé entre les divers pays et être soutenu par un échange d'informations adéquat entre les autorités nationales, y compris par l'intermédiaire de l'OICV;
- le Comité de Bâle doit faire avancer son examen du rôle des cotes externes dans la réglementation prudentielle et déterminer si des mesures d'incitation indésirables doivent être supprimées.

Next Steps

We instruct our Finance Ministers to complete the implementation of these decisions and the attached action plan. We have asked the FSB and the IMF to monitor progress, working with the FATF and the Global Forum, and to provide a report to the next meeting of our Finance Ministers and Central Bank Governors.

After debate,

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Mahovlich, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

INQUIRIES

The Honourable Senator Callbeck called the attention of the Senate to the inability of Canadians in rural and remote regions to receive timely access to emergency passport services.

After debate,

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Cowan, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

MOTIONS

The Honourable Senator Cochrane moved, seconded by the Honourable Senator Di Nino:

That the Senate of Canada,

in commemoration of the 80th anniversary of the October 18, 1929 decision of the Judicial Committee of the Privy Council that recognized women as “persons” in law eligible for appointment to the Senate of Canada, and

in acknowledgement of the important contributions women have made in the Senate of Canada,

posthumously recognize Emily Murphy, Nellie McClung, Irene Parlby, Louise McKinney and Henrietta Muir Edwards, popularly known as the “Famous Five”, as Honorary Senators.

After debate,

The Honourable Senator Pépin moved, seconded by the Honourable Senator Tardif, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

° ° °

Prochaines étapes

Nous demandons à nos ministres des Finances de procéder à la mise en œuvre de ces décisions et du plan d'action qui les accompagne. Nous avons demandé au CSF et au FMI d'assurer un suivi des progrès, en collaboration avec le GAFI et le Forum mondial, et de produire un rapport à la prochaine réunion de nos ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales.

Après débat,

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Mahovlich, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

INTERPELLATIONS

L'honorable sénateur Callbeck attire l'attention du Sénat sur l'impossibilité pour les Canadiens et Canadiennes en régions rurales et isolées d'avoir accès rapidement aux services de passeports d'urgence.

Après débat,

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Cowan, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MOTIONS

L'honorable sénateur Cochrane propose, appuyée par l'honorable sénateur Di Nino,

Que le Sénat du Canada,

pour commémorer le 80^e anniversaire de la décision du 18 octobre 1929 par laquelle le Comité judiciaire du Conseil privé a reconnu que les femmes étaient des « personnes » en droit qui, à ce titre, pouvaient être nommées au Sénat du Canada, et

en reconnaissance de la contribution importante des sénatrices canadiennes,

nomme à titre posthume Emily Murphy, Nellie McClung, Irene Parlby, Louise McKinney et Henrietta Muir Edwards, connues sous l'appellation populaire de « Célèbres cinq », sénatrices honoraire.

Après débat,

L'honorable sénateur Pépin propose, appuyée par l'honorable sénateur Tardif, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

° ° °

The Honourable Senator Cowan moved, seconded by the Honourable Senator Fraser:

That, in accordance with rules 74(1) and 62(1)(i), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of Bill C-50, An Act to amend the Employment Insurance Act and to increase benefits, introduced in the House of Commons on September 16, 2009, in advance of the said bill coming before the Senate.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Reports of the Office of Infrastructure of Canada for the fiscal year ended March 31, 2009, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-697.

Report to Parliament on the Government of Canada's Official Development Assistance for the fiscal year ended March 31, 2009, pursuant to the *Official Development Assistance Accountability Act*, S.C. 2008, c. 17, s. 5.—Sessional Paper No. 2/40-698.

Report of the Canadian Nuclear Safety Commission, together with the Auditor General's Report, for the fiscal year ended March 31, 2009, pursuant to the *Nuclear Safety and Control Act*, S.C. 1997, c. 9, s. 72.—Sessional Paper No. 2/40-699.

Reports of the National Energy Board for the fiscal year ended March 31, 2009, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-700.

Reports of the Canadian Wheat Board for the fiscal year ended March 31, 2009, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-701.

Reports of the Canadian Food Inspection Agency for the fiscal year ended March 31, 2009, pursuant to the *Access to Information Act* and to the *Privacy Act*, R.S.C. 1985, c. A-1 and P-21, sbs. 72(2).—Sessional Paper No. 2/40-702.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Carignan:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 3:47 p.m. the Senate was continued until 1:30 p.m. tomorrow.)

L'honorable sénateur Cowan propose, appuyé par l'honorable sénateur Fraser,

Que, conformément aux articles 74(1) et 62(1)(i) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-50, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et augmentant les prestations, présenté à la Chambre des communes le 16 septembre 2009, avant que ce projet de loi ne soit soumis au Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapports du Bureau de l'Infrastructure du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-697.

Aperçu de l'aide au développement officielle du gouvernement du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, conformément à la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*, L.C. 2008, ch. 17, art. 5.—Doc. parl. n° 2/40-698.

Rapport de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, ainsi que le rapport du Vérificateur général y afférent, pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, L.C. 1997, ch. 9, art. 72.—Doc. parl. n° 2/40-699.

Rapports de l'Office national de l'énergie pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-700.

Rapports de la Commission canadienne du blé pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-701.

Rapports de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. 1985, ch. A-1 et P-21, par. 72(2).—Doc. parl. n° 2/40-702.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Carignan,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 15 h 47 le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to rule 85(4)

Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Mercer (*September 30, 2009*).

Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Peterson (*September 30, 2009*).

Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Poy (*September 30, 2009*).

The Honourable Senator Cook replaced the Honourable Senator Dallaire (*September 30, 2009*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Cook (*September 30, 2009*).

Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade

The Honourable Senator Fortin-Duplessis replaced the Honourable Senator Frum (*September 30, 2009*).

Standing Senate Committee on Human Rights

The Honourable Senator Demers replaced the Honourable Senator Martin (*September 29, 2009*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Lovelace Nicholas (*September 29, 2009*).

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

The Honourable Senator Stratton replaced the Honourable Senator Prud'homme, P.C. (*September 30, 2009*).

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The Honourable Senator Carignan replaced the Honourable Senator Dickson (*September 29, 2009*).

Standing Senate Committee on National Finance

The Honourable Senator Robichaud, P.C., replaced the Honourable Senator Chaput (*September 30, 2009*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Downe (*September 29, 2009*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator Moore replaced the Honourable Senator Day (*September 30, 2009*).

Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Martin (*September 30, 2009*).

The Honourable Senator Martin replaced the Honourable Senator Stratton (*September 30, 2009*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Mercer (*le 30 septembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 30 septembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des pêches et des océans

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Poy (*le 30 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Cook a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 30 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Cook (*le 30 septembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international

L'honorable sénateur Fortin-Duplessis a remplacé l'honorable sénateur Frum (*le 30 septembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable sénateur Demers a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 29 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Lovelace Nicholas (*le 29 septembre 2009*).

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

L'honorable sénateur Stratton a remplacé l'honorable sénateur Prud'homme, C.P. (*le 30 septembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

L'honorable sénateur Carignan a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 29 septembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des finances nationales

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Chaput (*le 30 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Downe (*le 29 septembre 2009*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur Moore a remplacé l'honorable sénateur Day (*le 30 septembre 2009*).

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Martin (*le 30 septembre 2009*).

L'honorable sénateur Martin a remplacé l'honorable sénateur Stratton (*le 30 septembre 2009*).